

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Judi 7 octobre 2021

Membres en exercice : 35
Membres présents : 27
Membres représentés : 6
Membres absents : 2
Membres votants : 33

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi sept octobre à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi premier octobre 2021 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Abdelaziz BENTAJ, Mme Khady FOFANA, Mme Leila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, M. Kiran GURUNG, Mme Sandrine HERTIG, M. Frédéric RARCHAERT, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, Mme Zoubida KHATTALA, Mme Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, M. Mohamed AMAGHAR, M. Lahcen BAYLAL, Mme Joanna MOHAMED, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Mme Fatma SERIR, M. Erick PELEAU, Mme Mariam KANTE, M. Jérémie LAGARDE, Mme Sandrine PAYET, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,

Mme Emmanuelle RASSABY, Maire-adjoint donne pouvoir à M. Abdelaziz BENTAJ jusqu'à 18h01 à partir du point n°1 inclus au point n°8 inclus,

M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal donne pouvoir à M. Bachir HADDOUCHE,

Mme Yaël LEVY, Conseillère municipale donne pouvoir à Mme Sandrine PAYET jusqu'à 17h43 à partir du point n°1 inclus au point n°4 inclus,

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal donne pouvoir à M. Erick PELEAU,

M. Gaoussou KEITA, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Khady FOFANA jusqu'à 17h35 à partir du point n°1 inclus au point n°2 inclus.

ABSENTS :

M. Pascal MOTTAIS, Conseiller municipal,

M. Abdel AIT-OMAR, Conseiller municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Date d'affichage : 14 OCT. 2021

Entamant l'ordre du jour,

Où les explications complètes de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL,

- Approuve le compte rendu analytique du conseil municipal du 17 juin 2021,

POUR : Réussir Villeneuve, Villeneuve Ville d'Avenir
ABSTENTION : Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire

1. Avis sur le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPI) de Boucle Nord de Seine

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **EMET** un avis favorable sur le Projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Boucle Nord de Seine, tel qu'arrêté par la délibération n°2021/S05/023 du Conseil de territoire de l'EPT en date du 24 juin 2021.

POUR : Réussir Villeneuve, Villeneuve Ville d'Avenir
ABSTENTION : Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire

2. Ouverture de la chambre funéraire et gestion en régie simple

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

- l'ouverture de la chambre funéraire aux usagers,
- la gestion en régie simple du funérarium.

Vote : A l'unanimité

3. Désignation des représentants de la Ville au comité syndical du SYREC

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

DESIGNE

Membres titulaires:	Membres suppléants:
Monsieur le Maire Madame Khady FOFANA	Monsieur Larbi OUHAMMOU Madame Joanna MOHAMED

en tant que représentants du Conseil municipal au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal de la restauration collective (SYREC).

POUR : Réussir Villeneuve, Mmes LEVY, PAYET, KANTE, Messieurs PELEAU et DOUAY

ABSTENTION : Monsieur LAGARDE, Mme NIELBIEN

Monsieur MASSOU ne prend pas part au vote

4. Approbation d'un avenant à la convention de financement entre le CCAS et la Ville pour le remboursement des frais liés à la restauration du SYREC

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Les termes de l'avenant n°1 à la convention conclue entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et le CCAS de Villeneuve-la-Garenne.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire, à signer ledit avenant au nom de la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

Vote : A l'unanimité

5. Approbation du rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre de la politique de la Ville à Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Le rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

**Vote : POUR : Réussir Villeneuve, Monsieur LAGARDE
ABSTENTION : Mesdames LEVY, PAYET, KANTE,
Messieurs PELEAU, DOUAY, et Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire**

6. Approbation de la convention attributive de subvention au titre de la dotation politique de la ville 2021 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne et attribution des subventions allouées aux associations

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

La convention attributive de subvention au titre de la dotation politique de la ville 2021 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

- **AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer avec l'Etat, au nom et pour le compte de la Commune, la convention attributive de subvention au titre de la dotation politique de la ville 2021,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives permettant d'attribuer les subventions aux associations et le cas échéant, à signer les avenants s'y rapportant.

Vote : A l'unanimité

7. Mise à disposition du local "Ravel" par le bailleur ICF Habitat La Sablière aux associations FASE et APSA, en partenariat avec la Ville de Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

La convention de mise à disposition du local « Espace Ravel » par le bailleur ICF Habitat la Sablière aux associations FASE et APSA, en partenariat avec la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant cette délibération.

Vote : A l'unanimité

8. Approbation de la convention de mise à disposition de matériel entre la Ville et la Protection civile

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

La convention de mise à disposition gracieuse d'un moniteur multiparamétrique à conclure entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et l'antenne Villenogarennoise de la Protection Civile Paris Seine.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention avec l'antenne Villenogarennoise de la Protection Civile Paris Seine.

Vote : **A l'unanimité**

9. Labellisation du lieu d'accueil parents enfants par la Caisse d'allocations familiales pour l'obtention d'une prestation de services

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Le dépôt du dossier de demande de labellisation du lieu d'accueil parents enfants, situé dans les mêmes locaux que le Relais Petite Enfance (RPE) au 29-31 rue Manet à Villeneuve-la-Garenne, auprès de la CAF.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette délibération.

Vote : **A l'unanimité**

10. Approbation de l'avenant portant prolongation pour une durée de douze mois de la convention du 6 novembre 2018 relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT-plan mercredi)

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Le projet d'avenant visant à prolonger pour une durée de 12 mois la convention du 6 novembre 2018 relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial, à conclure entre l'Etat, la Commune, la Direction des services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine et la Caisse d'allocations familiales (C.A.F.) des Hauts-de-Seine.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant à la convention du 6 novembre 2018 avec les partenaires institutionnels concernés, ainsi que tout autre acte en découlant.

Vote : **A l'unanimité**

11. Approbation de la convention entre les services de l'Education Nationale et la Ville de Villeneuve-la-Garenne relative à 2S2C

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

La convention de prise en charge des élèves de maternelle et élémentaire dans le cadre du dispositif 2S2C.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette délibération.

Vote : **A l'unanimité**

12. Approbation de l'avenant N°1 à la convention entre les services de l'Education Nationale et la Ville de Villeneuve-la-Garenne relative à 2S2C

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

L'avenant numéro 1 à la convention de prise en charge des élèves de maternelle et élémentaire dans le cadre du dispositif 2S2C.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette délibération.

Vote : **A l'unanimité**

13. Approbation de l'avenant N°2 à la convention entre les services de l'Education Nationale et la Ville de Villeneuve-la-Garenne relative à 2S2C

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

L'avenant numéro 2 de la convention de prise en charge des élèves de maternelle et élémentaire dans le cadre du dispositif 2S2C.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette délibération.

Vote : A l'unanimité

14. Approbation d'une convention d'installation et de suivi d'un rucher pédagogique pour la ville de Villeneuve-la Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

La convention relative à l'installation de ruches sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne et plus précisément à la Fabrik située au 74 rue de la Fosse aux Astres.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette délibération.

Vote : A l'unanimité

15. Signature d'une convention de partenariat entre la Ville, l'APES, SEQENS et IN'LI pour le déploiement d'un dispositif de stimulation et d'entraide intrafamiliale « La récré »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

La convention de partenariat entre la Ville, l'APES, SEQENS et IN'LI pour le déploiement d'un dispositif de stimulation et d'entraide intrafamiliale « La récré ».

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville, l'APES, SEQENS et IN'LI.

Vote : A l'unanimité

16. Approbation du principe d'acquisition par la Ville d'une emprise de 607 m², propriété de la société Suez cadastrée section N, n°74, 90 et 111 pour partie sis 19 avenue Marc Sangnier en vue de la création de la rue Camille du Gast

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Le principe d'acquisition d'une emprise de 607 m² cadastrée section N, n° 74, 90 et 111 pour partie, pour un montant de 30.000 euros (TRENTE MILLE EUROS) HC/HT.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'acquisition précitée.

**POUR : Réussir Villeneuve, Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire,
ABSTENTION : Villeneuve, Ville d'avenir**

17. Déclassement et désaffectation de la parcelle cadastrée section M n° 124 sis 97 avenue de Verdun, 92390 Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **DECIDE**

De prononcer le déclassement de la parcelle M n°124 sise 97 avenue de Verdun 92390 VILLENEUVE LA GARENNE, et d'autoriser sa désaffectation après constatation par voie d'huissier.

**POUR : Réussir Villeneuve, Villeneuve, Ville d'avenir
ABSTENTION : Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire**

18. Approbation du principe de cession de la parcelle cadastrée M n°124 sise 97 avenue de Verdun, 92390 Villeneuve-la-Garenne au profit du promoteur OGIC

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

• **APPROUVE**

Le principe de cession d'une parcelle propriété du domaine public de la Ville, permettant au promoteur OGIC d'envisager l'édification d'un programme collectif d'environ 50 logements sur cette parcelle et sur la parcelle voisine (M n° 120, de 817 m²) ; assiette globale de 959 m² au profit du promoteur OGIC pour un montant de 150 000 € (CENT CINQUANTE MILLE EUROS) HC/HT.

• **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession précitée.

**POUR : Réussir Villeneuve, Villeneuve, Ville d'avenir
ABSTENTION : Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire**

19. Approbation de la convention d'appui pour la fourniture et la pose de repères de crue entre la Ville et l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

• **APPROUVE**

Le projet de convention d'appui pour la fourniture et la pose de repères de crue entre la commune et le Syndicat mixte Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

• **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de cette délibération.

Vote : A l'unanimité

20. Approbation de la convention de financement relative au projet d'aménagement Gallieni Sud entre l'Etat et la commune de Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **DECIDE**

D'approuver le projet de convention de financement relative au projet d'aménagement Gallieni Sud entre l'Etat et la commune de Villeneuve-la-Garenne.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ladite convention précitée pour le compte de la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Vote : **A l'unanimité**

21. Approbation de la convention de résiliation du bail entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la SARL boucherie des Hautes-Seines

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

APPROUVE

La signature de la convention de rupture amiable anticipée du bail commercial de locaux situés Ilot du Mail, 213 boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne, au profit de la SARL BOUCHERIE DES HAUTES SEINES.

Vote : **A l'unanimité**

22. Approbation de la convention de mise à disposition de vingt places de stationnement situées 56 Quai d'Asnières appartenant à Hauts-de-Seine habitat, au profit de la Ville

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Le projet de convention de mise à disposition de vingt places de stationnement situées 56, quai d'Asnières donnant rue des Augustins, appartenant à Hauts-de-Seine Habitat.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention précitée pour le compte de la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Vote : **A l'unanimité**

23. Partenariat entre la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « conseiller Numérique France Services »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Le projet de convention portant attribution d'une subvention au titre du dispositif « Conseiller numérique France Service »,

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

Vote : **A l'unanimité**

24. Création d'un poste non permanent-contrat de projet "conseiller numérique"

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

La création de l'emploi non permanent de conseiller numérique.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : **A l'unanimité**

25. Tableau des effectifs

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

- La création des emplois permanents suivants :

Pôle / Service	Catégorie	Cadre d'emplois	Grades	Temps de travail	Effectif
Aménagement urbain	A	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur à ingénieur principal	Temps complet	1
Jeunesse	C	Adjointes territoriaux d'animation	Adjoint d'animation à adjoint d'animation principal 1 ^{re} classe	Temps complet	1

- La modification d'emplois permanents suivants :

Service	Catégorie	Cadre d'emplois	Grades	Temps de travail	Effectif
Développement économique	A	Attachés territoriaux	Attaché à attaché principal	Temps complet	1
Finances	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur à rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Temps complet	1

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : **A l'unanimité**

26. Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Le principe de l'accord de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre de l'affaire évoquée lors de la délibération.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

- **PRECISE**

Que le montant des dépenses afférentes aux frais d'avocats et d'huissiers de justice devant être engagés pour mener les actions nécessaires à sa défense sera imputé au budget de la Commune.

Vote : **A l'unanimité**
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL,

Prend acte :

- *De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.*

- *De la communication de la mise en application au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne du partenariat en matière d'échanges des données localisées avec le Département des Hauts-de-Seine*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **19h05**

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 7 octobre 2021

Le Secrétaire


Madame Fatma SERIR
Conseillère Municipale

Pascal PELAIN,




Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.